

# Disposer d'une réserve d'épargne



## Livret Vie

L'épargne assurance-vie simple  
comme un livret...

Un livret d'épargne simple et souple  
qui vous permet de bénéficier de la fiscalité  
avantageuse de l'assurance-vie.

Livret Vie est un contrat d'assurance-vie **sans frais sur versements** qui vous permet de disposer d'une réserve d'épargne pour financer les imprévus du quotidien. En outre, il vous permet de bénéficier de la fiscalité avantageuse de l'assurance-vie.

Offre  
de bienvenue

**3,35%\***

sur toute l'année  
2010.

“ Tous les  
avantages  
d'un livret... ”

### Accessible à tous

- Livret Vie est **accessible à tous** : c'est vous qui choisissez le montant de votre premier versement. Ensuite, vous effectuez des versements **quand bon vous semble** à partir de 75 €, et/ou 30 € seulement en versements mensuels !
- Livret Vie répond à un besoin universel : celui d'épargne de précaution. Parce qu'on a tous besoin d'épargner à tous les moments de la vie, **Livret Vie peut être souscrit par chacun des membres de votre famille.**

### Zéro frais sur versements

Livret Vie ne supporte **ni frais d'entrée, ni frais sur versements**. Chaque versement est investi à 100%.

### Une rentabilité garantie

La rentabilité de Livret Vie est déterminée par un **taux garanti toute l'année**, auquel s'ajoutent des intérêts complémentaires chaque fin d'année.

### Disponible en permanence

Parce que l'imprévu est imprévisible, Livret Vie vous permet de retirer tout ou partie de votre épargne, **quand vous le souhaitez**, quand vous en avez le plus besoin.

Livret Vie vous est proposé par Mutavie, spécialiste en épargne retraite assurance-vie depuis 30 ans. 960 000 souscripteurs lui ont déjà confié leur épargne, pour un montant de 15 milliards d'euros.

“ ... avec des  
atouts supplémentaires ! ”

### Un placement qui rapporte chaque jour

Sur Livret Vie, les **intérêts sont calculés au jour le jour**, ce qui vous permet de retirer votre épargne quand vous le souhaitez :

1 € VERSÉ = 1 € QUI RAPPORTE IMMÉDIATEMENT

### Aucun plafond de versements

Contrairement à de nombreux livrets, il n'y a **aucun plafond de versements** sur Livret Vie : vous versez autant que vous le souhaitez !

### Des frais parmi les plus bas du marché

Livret Vie ne supporte **ni frais d'entrée, ni frais sur versements**. Chaque versement est investi à 100%. Seuls des frais de gestion annuels correspondant à 0,60% de l'épargne moyenne gérée sont prélevés en fin d'année, ou lors de la clôture du contrat. Ces frais se situent **parmi les plus bas du marché.**

Pour toute souscription d'un Livret Vie en 2010, bénéficiez d'une exonération totale de frais de gestion en 2010.

Offre  
de bienvenue

Frais de gestion

**offerts**  
en 2010.

### Le cadre fiscal privilégié de l'assurance-vie

Depuis toujours, l'assurance-vie est le placement préféré des Français, et ce n'est pas sans raison !

- Seuls les intérêts retirés sont soumis à imposition, en fonction de votre situation fiscale personnelle. Lorsque le contrat a plus de 8 ans, **la plupart des retraits sont exonérés**, dans la limite d'un abattement.
- **Vous désignez librement le ou les bénéficiaire(s)** de votre choix en cas de décès.
- **Votre capital décès est exonéré de tous droits**, si le bénéficiaire est votre conjoint ou partenaire pacsé. En cas de bénéficiaire autre, votre capital est transmis sans droits de succession, dans la plupart des cas.

NB • Les intérêts crédités chaque année sont soumis aux contributions sociales (au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 12,1% des intérêts annuels crédités).

Le



### Une garantie décès

En cas de décès, le capital transmis à votre (vos) bénéficiaire(s) peut être majoré d'un capital complémentaire.

**Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre conseiller.**

\* Offre de bienvenue pour toute souscription d'un Livret Vie en 2010 : soit 2,75% (taux garanti 2010) + 0,60% (correspondant aux frais de gestion offerts). Hors contributions sociales.

# “ La qualité au cœur de notre métier ”

## Des engagements forts

### Sécurité des placements

- Sur Livret Vie, l'épargne est totalement sécurisée.
- Mutavie place l'épargne de ses souscripteurs et s'engage à leur redistribuer au moins 95% des produits financiers nets. La différence sert à alimenter la marge de solvabilité réglementaire permettant d'assurer la totale sécurité de ce placement.

### Transparence de l'information

- Le portefeuille financier attaché à Livret Vie fait l'objet d'une comptabilité distincte.
- Des informations claires et précises vous sont fournies pendant toute la durée de votre contrat.
- La gestion de votre épargne est contrôlée annuellement par les représentants des souscripteurs.

## Une référence sur le marché

Nos contrats sont régulièrement cités par la presse spécialisée, notamment pour leur accessibilité, leur transparence et leur compétitivité en matière de frais.



## Une qualité certifiée

Avec la certification AFAQ "Engagement de service", la qualité de Livret Vie et de nos services est reconnue par un organisme indépendant. Le document présentant l'ensemble de nos engagements (sur les caractéristiques techniques des contrats, la qualité de l'accueil téléphonique, la rapidité des services rendus et l'information) est disponible sur simple demande auprès du service Consommateurs de Mutavie.

# “ Un service maximum ”

## La mensualisation, un service tout en souplesse

La mensualisation est un service gratuit qui vous permet de gérer votre épargne à votre rythme. À tout moment, vous pouvez mettre en place des versements mensuels à partir de 30 €. **Et sur simple appel téléphonique ou en quelques clics sur mutavie.fr, vous pouvez modifier ou suspendre le montant de vos versements.** Ainsi, vous épargnez en douceur, mois après mois, tout en gardant votre budget équilibré.

## Un service en ligne 24h/24, 7j/7

Grâce à Mutavie Direct, notre service en ligne entièrement gratuit\*, vous pouvez consulter ou gérer vos contrats directement de chez vous :

**05 49 32 50 50**  
**mutavie.fr**



\* Hors coût de communication.



# “ Simple à souscrire ”

Pour souscrire, c'est simple !

- Complétez, vérifiez et signez votre demande de souscription.
- Joignez la photocopie recto verso de votre pièce d'identité.
- Établissez le chèque correspondant à votre versement initial, libellé à l'ordre de Mutavie.

- IMPORTANT -

Pour bénéficier du service gratuit de prélèvements mensuels, ajoutez un relevé d'identité bancaire ou postal à votre envoi.

Envoyez le tout, sans timbrer votre enveloppe, à :  
Mutavie - Libre réponse n° 43500  
79052 Niort cedex 9

## Que se passe-t-il après la souscription de votre Livret Vie ?

- Vous recevez dans les meilleurs délais votre **certificat de souscription** et vos **Codes d'accès à Mutavie Direct**, notre service en ligne.
- Vous disposez de **treize jours pour revenir sur votre décision** et annuler la souscription de votre Livret Vie.
- Si vous demandez la **mensualisation de vos versements**, nous vous transmettrons une autorisation de prélèvements à compléter.
- En souscrivant Livret Vie, contrat collectif d'assurance-vie à durée vie entière, Mutavie s'engage à vous accompagner tout au long de votre vie. Vous seul pouvez décider de mettre un terme à votre contrat, si vous le souhaitez.



Lisez attentivement cette note d'information.  
Elle précise les dispositions essentielles de votre Livret Vie.



Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.  
Entreprise régie par le code des assurances. Capital 46 200 000 €.  
RCS Niort B 315 652 263.  
Siège social : 9 rue des Iris - Bessines - 79088 Niort cedex 9